



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 7 de l'ordre du jour	IOPC/MAY23/7/2	
Date	3 mai 2023	
Original	Anglais	
Assemblée du Fonds de 1992	92AES27	●
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC80	
Assemblée du Fonds complémentaire	SAES11	●

APPUI FOURNI AUX ÉTATS MEMBRES

Note du Secrétariat

Résumé :	Le présent document fournit des détails sur les activités de formation, pédagogiques et de sensibilisation menées par le Secrétariat depuis octobre 2022 et anticipe les activités et services d'appui qu'il sera susceptible d'offrir aux États Membres en 2023.
Mesures à prendre :	<u>Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire</u> Prendre note des renseignements fournis dans le présent document.

1 Introduction

- 1.1 En cas de sinistre, une compréhension générale du régime international de responsabilité et d'indemnisation et de bonnes voies de communication entre le Secrétariat et l'État concerné sont essentielles. Il est donc impératif d'établir des contacts et d'effectuer des formations avant la survenue d'un déversement. Cette démarche permet de préparer les représentants des États en leur donnant une compréhension générale du processus de traitement des demandes d'indemnisation et contribue à s'assurer que les États Membres appliquent pleinement les Conventions pertinentes et qu'ils s'acquittent de leurs obligations, en particulier s'agissant de la soumission des rapports sur les hydrocarbures et du paiement des contributions. L'organisation d'activités de sensibilisation et de formation auprès des États Membres, ou la participation à ces activités, est extrêmement utile à cet égard et le Secrétariat continue de proposer ce type d'appui sur demande, dans la mesure du possible. Il propose également un certain nombre d'activités annuelles auxquelles les États Membres peuvent postuler ou assister.
- 1.2 Lors des sessions d'octobre 2022 des organes directeurs, le Secrétariat a fait savoir qu'il avait eu la satisfaction de pouvoir recommencer à organiser un certain nombre d'activités en présentiel et à y participer tout au long de 2022. Cela dit, compte tenu de l'expérience acquise pendant la pandémie de COVID-19 ainsi que de l'acceptation et de la demande accrues d'activités à distance, il a également poursuivi, lorsqu'il y avait lieu, la pratique consistant à organiser un grand nombre d'événements en ligne ou à y participer.
- 1.3 Cette pratique consistant à proposer des activités de formation et un appui dans divers formats a été bien reçue par les États Membres et le Secrétariat a constaté un nouvel essor de la demande de ce type d'événements et d'autres services au premier trimestre 2023. Le présent document expose en détail les activités les plus récentes menées par le Secrétariat et les services qu'il est susceptible de proposer en 2023 et explique les modalités d'accès à ces activités pour les États Membres.

2 Activités annuelles

2.1 Académie annuelle (anciennement Cours de brève durée)

En quoi consiste l'Académie annuelle ?

- 2.1.1 L'Académie annuelle des FIPOLE est une activité de formation d'une durée d'une semaine qui se tient généralement en juin à Londres (Royaume-Uni). Le programme porte sur tous les aspects des travaux des FIPOLE et sur le régime international de responsabilité et d'indemnisation de manière générale. Il comprend des exercices interactifs permettant aux participants d'étudier un sinistre fictif et le processus de soumission des demandes d'indemnisation y afférent. L'Académie bénéficie du soutien de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'International Group of P&I Associations (International Group), d'INTERTANKO, de l'ITOPF et de la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), qui contribuent chacun au programme en donnant des présentations. Les participants passent la majeure partie de la semaine sur place dans le bâtiment de l'OMI, et passent également une journée dans Londres, à visiter d'autres lieux significatifs.

Qui peut déposer sa candidature et comment ?

- 2.1.2 L'Académie annuelle est ouverte à un nombre limité de participants issus des États Membres du Fonds de 1992. La prochaine édition se tiendra en personne à Londres du 12 au 16 juin 2023. La date limite de dépôt des candidatures pour l'édition de cette année de l'Académie est fixée au 12 mai 2023. De plus amples informations, dont le formulaire de candidature en ligne, sont disponibles dans la section « Relations extérieures » du site Web et dans la circulaire IOPC/2023/Circ.3.

2.2 Cours d'introduction

En quoi consiste le Cours d'introduction ?

- 2.2.1 Le Cours d'introduction est un cours annuel d'une demi-journée qui se tient généralement en octobre ou en novembre à Londres (Royaume-Uni). Il a été élaboré suite au succès de l'Académie annuelle et en réponse à une demande constante des États Membres pour que soit organisée une formation visant spécifiquement à donner aux délégués aux réunions un aperçu du fonctionnement des Organisations et à mieux leur faire comprendre quelle est l'interaction entre un État Membre et les FIPOLE en cas de déversement d'hydrocarbures.

Qui peut déposer sa candidature et comment ?

- 2.2.2 Le Cours est ouvert à tous les délégués intéressés ; toutefois, il est conçu pour être particulièrement utile à ceux pour qui les FIPOLE sont inconnus ou qui n'ont qu'une connaissance limitée des Organisations. La prochaine édition du Cours se tiendra peu avant les sessions de novembre 2023 ; la date exacte et le processus de candidature seront annoncés en juillet 2023.

2.3 Déjeuners de travail par région

En quoi consistent les déjeuners de travail par région ?

- 2.3.1 L'Administrateur organise des déjeuners de travail informels avec les groupes régionaux des représentants d'États Membres et d'États non membres en poste à Londres, qui ont lieu dans les locaux des FIPOLE deux à trois fois par an. Ces déjeuners sont l'occasion pour les représentants d'en savoir plus sur les Organisations et sur le rôle des États Membres dans un cadre informel. Le personnel est à disposition pour fournir des informations sur les principaux domaines d'engagement avec les États Membres, notamment en ce qui concerne la participation aux réunions des organes directeurs, le système de soumission des rapports sur les hydrocarbures

et de contributions, le traitement des sinistres et des demandes d'indemnisation ainsi que l'état d'avancement de la Convention SNPD. Le déjeuner de travail le plus récent s'est tenu en février 2023 pour les représentants de la région européenne.

Qui sont les personnes conviées et comment sont-elles contactées ?

- 2.3.2 Les invitations aux déjeuners de travail informels sont adressées directement au représentant d'un État en poste à Londres qui a récemment assisté à une réunion des organes directeurs des FIPOL, qui en est le représentant permanent auprès de l'OMI ou qui en est l'Ambassadeur/le Haut-Commissaire. Y sont également invités d'autres collègues concernés, ayant un intérêt dans les travaux des FIPOL. Le Secrétariat encourage les États Membre à le tenir informé de tout changement de nom ou coordonnées des personnes titulaires à Londres susceptibles d'être intéressées afin de s'assurer que les invitations leur sont correctement adressées.. Le prochain déjeuner de travail par région devrait être organisé en juillet 2023.

2.4 NOUVEAUTÉ : la série de webinaires des FIPOL

En quoi consiste la série de webinaires ?

- 2.4.1 Le Secrétariat a développé une série de webinaires qui a pour but de couvrir tous les aspects de l'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures sous forme de présentations rapides de 15 minutes, suivies de 15 minutes de questions. La série est structurée en quatre modules, soit 11 webinaires au total, portant notamment sur la compréhension de base des Conventions, le financement du système, les types de demandes d'indemnisation liées aux sinistres mettant en cause des navires-citernes et le processus de soumission des demandes d'indemnisation. Le module final s'ouvrira également sur la Convention SNPD de 2010. De plus amples informations sur le programme complet et les dates seront annoncées en temps utile, sachant que le premier module devrait commencer en septembre 2023.

Qui peut s'inscrire et comment ?

- 2.4.2 La série de webinaires des FIPOL sera ouverte à toute partie intéressée et chaque webinaire sera organisé sur trois créneaux horaires différents afin de favoriser la participation de personnes se trouvant sur divers fuseaux horaires. Certaines personnes trouveront utile d'assister à la série en intégralité et d'autres préféreront ne suivre qu'un module précis, en fonction des domaines d'intérêt particuliers et du niveau de connaissances de chacun. L'ouverture des inscriptions au premier webinaire devrait avoir lieu en août. Le Secrétariat publiera de plus amples informations concernant les inscriptions sur son site Web et sur ses différents réseaux sociaux.

3 Activités de formation et pédagogiques organisées sur demande

- 3.1 Le Secrétariat contribue régulièrement à des événements organisés par d'autres organisations et parties intéressées afin de sensibiliser au rôle des FIPOL et de mieux le faire connaître. Il travaille en étroite collaboration avec l'OMI plus particulièrement, ainsi qu'avec l'International Group et l'ITOPF, afin de coordonner la participation à des événements et de partager des informations concernant les activités prévues pour aider les États. Le Secrétariat participe également à des ateliers nationaux et régionaux en présentiel et organise des activités en ligne sur demande directement avec des États Membres et des États non membres.
- 3.2 Depuis les sessions d'octobre 2022 des organes directeurs, le Secrétariat a participé à des événements organisés par RAMOGEPol, le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), l'Initiative mondiale pour l'Afrique occidentale, centrale et australe (projet GI WACAF), l'Initiative mondiale OMI-IPIECA pour l'Asie du Sud-Est (projet GI SEA), l'ITOPF, l'International Group of P&I Associations, le Cedre et l'Agence européenne pour la sécurité

maritime (AESM). Il a aussi organisé et animé des événements directement auprès des États Membres, notamment des sessions de formation en ligne courtes et ciblées pour les représentants d'États qui travaillent sur des domaines particuliers ayant trait aux FIPOL, tels que l'établissement des rapports sur les hydrocarbures et les contributions.

- 3.3 Le Secrétariat continue d'intervenir lors de conférences internationales et d'accueillir des visites d'universités et d'autres établissements d'enseignement.

Qui peut solliciter ce type d'activités et comment ?

- 3.4 Le Secrétariat accueillera favorablement les demandes de tout État Membre qui pourrait juger utile d'organiser des activités similaires à celles décrites ci-dessus.
- 3.5 Pour les activités en ligne, les États souhaiteront peut-être envisager de demander l'organisation de sessions distinctes en fonction des publics concernés. Les représentants chargés de la lutte contre la pollution en cas de déversement d'hydrocarbures pourront se voir proposer des sessions d'ordre général portant sur le régime international de responsabilité et d'indemnisation et sur le rôle à jouer par l'État Membre en cas de sinistre. Des sessions de formation distinctes pourront être proposées aux représentants des administrations publiques ou des compagnies pétrolières nationales qui sont chargés de soumettre des rapports sur les hydrocarbures. Ce type d'événement peut généralement être organisé dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.
- 3.6 Pour les ateliers ou les formations en présentiel qui doivent se tenir dans l'État concerné, il convient de réfléchir, le cas échéant, à l'éventualité d'organiser un événement régional avec des États voisins. Pour ce type d'événement, il est généralement souhaité de faire la demande auprès du Secrétariat au minimum trois mois avant.
- 3.7 Quel que soit le format de l'activité, les États sont invités à contacter le Secrétariat pour en discuter en écrivant à l'adresse e-mail externalrelations@iopcfunds.org. Ils peuvent également discuter de leurs besoins de formation avec la Division de la coopération technique de l'OMI.

4 Mesures à prendre

Assemblée du Fonds de 1992 et Assemblée du Fonds complémentaire

L'Assemblée du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire sont invitées à prendre note des renseignements fournis dans le présent document.
